

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS			
Nombre de conseillers				Séance du 18 novembre 2022,			
En ex er cic e	Pré sents	Votant s	Absent s	L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.			
10	7	9	1				
Date de convocation : 08/11/2022				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.			
Date d'affichage délibération : 24/11/2022				Elus excusés ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER, Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.			
				Absente : Laurence BERGER.			
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.			
Délibération n° 2022 11 08 01 : décision modificative n°3							

Suite à différentes dépenses non prévues initialement au budget (et imprévisibles) et aux augmentations exponentielles des dépenses en énergie, Monsieur le Maire présente la proposition de décision modificative n°3 pour permettre à la mairie d'honorer ses derniers paiements sur 2022.

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Chap. 011			
D 6061	Fournitures non stockables	2 400.00 €	
D 60621	Combustibles	3 000.00 €	
D 613	Locations	2 000.00 €	
D 61521	Entretien de terrains	1 500.00 €	
D 615221	Bâtiments publics	3 000.00 €	
D 615231	Voirie	1 500.00 €	
D 6156	Maintenance	1 500.00 €	
D 6281	Concours divers (cotisations)	400.00 €	
D 6287	Remboursement de frais	1 000.00 €	
D 6288	Autres services	200.00 €	
D 635	Autres imp. tax. et vers. assimi	200.00 €	
Chap. 012			
D 6480	Autres charges de personnel	400.00 €	
Chap 65			
D 65888	Autres	500.00 €	
Chap 67			
D 673	Titres annulés (exerc.antér.)	400.00 €	
	Sous-total dépenses	18 000.00 €	
Chap 75			
R 752	Revenus des immeubles		18 000.00 €
	Sous-total recettes		18 000.00 €
	TOTAL GENERAL	18 000.00 €	18 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°3.

Vote : adopté à l'unanimité (9 voix pour).

Le Maire,



André DAZY